



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 12 décembre 2022 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 5 décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2022-65

INVENTAIRE COMPTABLE

BUDGET EAUX PLUVIALES EXERCICE 2022

SORTIES DE BIENS TOTALEMENT AMORTIS

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 19 présents, à savoir :

Daniel FRECHET Président, Philippe CHATRE, Eric LACROIX, Aldo MARCUCCILLI Vice-Présidents, Sébastien ALLIER, Romain BOST, Laurence BOYER, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Cécile DONY, Christian DUPUIS, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Lucien MURZI Vice-Présidents, Laurent BELUZE, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Jean-Paul CAPITAN, Didier DEMARCHELIER, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Marcel FERAILLE, Jacky GENESTE, Joëlle GIRARDET, Sylvie MARTINEZ, Pascal NERON, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Gilbert GRATALOUP
Timothée CRIONAY	Daniel FRECHET
Joëlle GIRARDET	Eric LACROIX

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

DIVERS

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

L'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux collectivités ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du 29 septembre 2021 relative à la durée des amortissements applicables aux biens de Roannaise de l'Eau ;

La nécessité d'ajuster l'inventaire comptable et l'état d'actif tenu par l'Ordonnateur et le Comptable Public conduit à proposer de sortir les biens déjà amortis

Plusieurs biens dont la Valeur Nette Comptable est à ce jour à zéro figurent à l'Actif de Roannaise de l'Eau. Ces biens doivent être sortis pour que l'inventaire et l'actif comptable restent en adéquation. Il s'agit de biens incorporels tels que études, frais d'insertion ou licences (comptes 2031 – 2033 ou 2051)

La liste des biens concernés :

Comptes	Montant d'acquisitions	Amortissements constatés	Valeur Nette Comptable
2031	48 693.37 €	48 693.37 €	0.00 €
2033	960.00 €	960.00 €	0.00 €
	49 653.37 €	49 653.37 €	

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- sortir de l'inventaire comptable les immobilisations incorporelles pour une valeur totale de 49 653.37 €, par opération d'ordre non budgétaire

Les montants de ces biens sont détaillés en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

19 DEC. 2022

Le Président

Daniel FRECHET

Certificat Administratif de sortie des biens totalement amortis

L'ordonnateur atteste par la présente que les biens figurant ci dessous sont amorties en totalité. Par conséquent, il demande au comptable de la collectivité de procéder à la sortie des biens cochés par **opération d'ordre non budgétaire** (ré-intégration des amortissements).

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Montant	Amortissements 2021	Amortissements antérieurs	Valeur Nette Comptable	Cocher pour sortir
2031	20050028	INSPECTION ITV - VILLEREST - CHEMIN DU PERRON	38 717,00	622,97	0,00	622,97	0,00	X
2031	20060001	INSPECTION ITV - RIORGES - ZONE DU MARCLET	39 082,00	363,15	0,00	363,15	0,00	X
2031	20090003	INSPECTION ITV - VILLEREST - CHEMIN SERVOIRETS	40 178,00	408,36	0,00	408,36	0,00	X
2031	20090004	TVX TOPO - SAINT HAON LE CHATEL - RD 39	40 178,00	2 350,74	0,00	2 350,74	0,00	X
2031	20090005	INSPECTION ITV - VILLEREST - CHEMIN MOREAU	40 178,00	171,15	0,00	171,15	0,00	X
2031	20090007	INSPECTION ITV - POUILLY LES NONAINS	40 178,00	454,05	0,00	454,05	0,00	X
2031	20090008	INSPECTION ITV - LE COTEAU - RUE GUERINS	40 178,00	754,15	0,00	754,15	0,00	X
2031	20090010	TVX TOPO - ST VINCENT DE BOISSET - LES RAINETTES	40 178,00	1 583,50	0,00	1 583,50	0,00	X
2031	20090011	TVX TOPO - MABLY - BASSIN DE RETENTION	40 178,00	8 893,06	0,00	8 893,06	0,00	X
2031	20100001	INSPECTION ITV - POUILLY LES NONAINS - LA BUCHE	40 543,00	133,56	0,00	133,56	0,00	X
2031	20100002	ETUDES PLUVIOMETRIE PERREUX / RIORGES	40 543,00	1 184,04	0,00	1 184,04	0,00	X
2031	20100011	INSPECTION ITV - MABLY - LA BILLODIERE	40 543,00	645,20	0,00	645,20	0,00	X
2031	20100013	TVX TOPO - RENAISON	40 543,00	11 798,54	0,00	11 798,54	0,00	X
2031	20100014	MESURES DE DEBIT DIVERSES COMMUNES	40 543,00	4 425,20	0,00	4 425,20	0,00	X
2031	20100016	INSPECTION ITV - VILLEREST - AVENUE DES PLATANES	40 543,00	1 151,29	0,00	1 151,29	0,00	X
2031	20100017	INSPECTION ITV - VILLEREST - CHEMIN BEAUREGARD	40 482,00	657,90	0,00	657,90	0,00	X
2031	20110001	FRAIS D ETUDES	40 908,00	5 186,09	0,00	5 186,09	0,00	X
2031	20120001	RELEVES TOPO PERREUX	41 274,00	3 175,38	0,00	3 175,38	0,00	X
2031	20120002	INSPECTION ITV - MABLY - RUE MARTIN LUTHER KING	41 274,00	1 976,66	0,00	1 976,66	0,00	X
2031	20120003	INSPECTION ITV - SAINT HAON LE VIEUX	41 274,00	433,89	0,00	433,89	0,00	X
2031	20120005	INSPECTION ITV - PARIGNY - LA MALADIERE	41 274,00	969,88	0,00	969,88	0,00	X

Certificat Administratif de sortie des biens totalement amortis

L'ordonnateur atteste par la présente que les biens figurant ci dessous sont amorties en totalité. Par conséquent, il demande au comptable de la collectivité de procéder à la sortie des biens cochés par **opération d'ordre non budgétaire** (ré-intégration des amortissements).

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition		Montant	Amortissements 2021	Amortissements antérieurs	Valeur Nette Comptable	Cocher pour sortir
2033	20110010	FRAIS INSERTION	31/12/2011		240,00	0,00	240,00	0,00	X
2033	20120017	ANNONCE CONSTRUCTION BASSIN POLLUTION	31/12/2006		720,00	0,00	720,00	0,00	X

960,00

Date, cachet et signature de l'ordonnateur

Le Président

 D. FRECHET



2031	20120006	INSPECTION ITV PERREUX LOTISSEMENT MOULIN	41 274,00		1 354,61	0,00	1 354,61	0,00	X
------	----------	---	-----------	--	----------	------	----------	------	---

48 693,37

Date, cachet et signature de l'ordonnateur

Le Président

D. FRECHET

